

PAR COURRIEL

Longueuil, le 16 janvier 2017

**Objet : Demande d'accès n° 2006 07236 – Lettre réponse**

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 16 décembre dernier, concernant les 909-915, boulevard Roland-Therrien et 840-874, rue de Gentilly à Longueuil. Les documents repérés et visés par votre demande sont accessibles. Il s'agit de :

1. Fiche GTC 4136 (2 pages);
2. Rapport de l'inspection du 22 février 2000 (8 pages).

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel [fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Fabrice Tremblay, répondant régional  
de l'accès aux documents

p. j. (4)

## MONTÉRÉGIE

# SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

## FICHE TECHNIQUE

NO FICHE GTC : 4136

NO LIEU : X2003406

ANCIEN NO GTC : 16527

### DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Les Assemblées de la Pentecôte du Canada

NOM DE LA FICHE GTC : Les Assemblées de la Pentecôte du Canada

#### TYPES DE PROPRIÉTAIRE

Privé

#### SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

813110 Organismes religieux

Milieu(x) receteur(s) affecté(s) : Sol

### LOCALISATION

#### ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

##### ADRESSE

909, boulevard Roland-Therrien  
Longueuil (Québec)

##### MUNICIPALITÉ

Longueuil

##### MRC

Ville de Longueuil

##### CODE POSTAL

J4J 4L3

#### LOCALISATION CADASTRALE

##### LOT

61-302

61-303

62-354

P61-306

P82-10

##### RANG, CONCESSION ...

##### CADASTRE

Saint-Antoine-de-Longueuil, Paroisse de

##### CADASTRE DU QUÉBEC

2006815

### COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83

LATITUDE : 45,5411111111

LONGITUDE : -73,4894444444

#### AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

##### ADRESSE

##### MUNICIPALITÉ

##### CODE POSTAL

### CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Remplacement de réservoir souterrains (VS Règlement...produits pétroliers)

#### VOLUMES DES SOLS EN M<sup>3</sup>

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS	133	240	373
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M<sup>2</sup> :

SUPERFICIE AFFECTÉE EN M<sup>2</sup> :

QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :

QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION :

TYPES DE SOLS :

REMBLAI HÉTÉROGÈNE :

ÉPAISSEUR EN M :

### NATURE DES CONTAMINANTS

#### SOLS

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

#### EAU SOUTERRAINE

### EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE  Aucune  Présente  Éliminée

PROGRAMME DE SUIVI  Aucun  En cours  Terminé

EAU SOUT. RÉHABILITÉE

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :

DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

## MONTÉRÉGIE

# SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

## FICHE TECHNIQUE

NO FICHE GTC : 4136

NO LIEU : X2003406

ANCIEN NO GTC : 16527

### TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

SOUS ENQUÊTE

ANNÉE D'OUVERTURE : 1995

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

ANNÉE DE FERMETURE :

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE

NO GTE : GTE-

### ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

#### TECHNIQUES DE RÉHABILITATION

#### IN SITU

#### RESPONSABLES DU DOSSIER

Élimination dans un L.E.S./L.E.T./L.E.E./L.E.D.C.D.  
enfouissement dans lieu d'enfouissement de sols contaminés

Leduc, Gilles

### DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

#### CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

#### QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT

APRÈS TRAITEMENT

#### CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

#### DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT:

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M<sup>2</sup> :

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M<sup>3</sup> :

### ANNOTATION DE LA FICHE

Caractérisation: réf. avril 1994.

Élément déclencheur: Un vieux réservoir souterrain de diesel était localisé proche d'une ancienne station-service. Une caractérisation a été faite pour déterminer la condition du terrain qui est maintenant vacant (28 mars 1994).

Nature des contaminants: Huiles et graisses minérales (avril 1994).

Propriétaire: réf. 24 juillet 2001.

Réalisation des travaux de réhabilitation: réf. juin 1995

Responsable du dossier: Serge Rainville avant 8 juillet 1999.

Technique de réhabilitation: réf. juin 1995.

Volumes de sols excavés: réf. juin 1995.

À JOUR LE 24 JUILLET 2001 PAR K.F. ET AUTRE.

DATE DE CRÉATION : 1990-01-01

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2001-07-24

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2017-01-16



Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Environnement  
Direction régionale de Montréal

RAPPORT D'INSPECTION

SECTION A

IDENTIFICATION

N/DOSSIER : 7610-06-01-0372101

HEURE ARRIVÉE : 14h00

DATE D'INSPECTION : 2000/02/22

HEURE DÉPART : 14h20.

LIEU INSPECTÉ :  
(adresse, lot, cadastre)

ADRESSE POSTALE :  
(si différente)

Clinique médicale  
Bellerive S.E.N.C  
909, Roland Thérien  
Longueuil

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S)

FONCTION

TÉLÉPHONE

**Articles 53-54 de la L.A.D.**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : PHOTO(S) ( ) CROQUIS ( ) CARTE(S) ( )  
No \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_ # \_\_\_\_\_

AUTRE(S) ( ) 1. \_\_\_\_\_  
2. \_\_\_\_\_  
3. \_\_\_\_\_

BUT(S) : VERIFIER LA CONFORMITE  
DE LA GESTION DES  
DECHETS BIOMEDICAUX.

DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Voir les sections suivantes du formulaire : \_\_\_\_\_

## SECTION B

LIEU DE PRODUCTION DE DBM  
SANS ÉQUIPEMENT DE TRAITEMENTObligations administratives

- Les dbm anatomiques sont-ils expédiés à un titulaire d'un permis d'exploitation qui comporte :
  - le traitement par incinération : O ( ) N ( ) NA<sup>1</sup> (✓) r.a.24
  - l'entreposage : O ( ) N ( ) NA<sup>2</sup> (✓) r.a.24
 Si oui, identifiez la firme : \_\_\_\_\_
  
- Les dbm non anatomiques sont-ils expédiés à un titulaire d'un permis d'exploitation qui comporte :
  - le traitement par désinfection : O ( ) N ( ) NA<sup>3</sup> (✓) r.a.24
  - le traitement par incinération : O ( ) N ( ) NA<sup>4</sup> (✓) r.a.24
  - l'entreposage : O (✓) N ( ) NA<sup>5</sup> ( ) r.a.24
 Si oui, identifiez la firme : Pyroval.
  
- Dbm remis à un transporteur titulaire d'un permis du MEF : O (✓) N ( ) NA<sup>6</sup> ( ) r.a.25
 

Si oui, identifiez le transporteur : \_\_\_\_\_
  
- Conservation par l'expéditeur de sa copie du manifeste de transport pendant la période prévue de 3 ans : O (✓) N ( ) NA<sup>6</sup> ( ) r.a.26
  
- **Registre hebdomadaire de production disponible indiquant :**
  - la nature des dbm produits : O ( ) N (✓) ( ) r.a.12
  - la quantité des dbm produits : O ( ) N (✓) ( ) r.a.12

<sup>1</sup> N/A dans le cas où il s'agit de pièces anatomiques qui sont transférées à un autre hôpital pour des fins d'analyse ou aucun dbm n'est produit ou ils sont expédiés pour être entreposés ou ils sont expédiés hors Québec.

<sup>2</sup> N/A dans le cas où il s'agit de pièces anatomiques qui sont transférées à un autre hôpital pour des fins d'analyse ou aucun dbm n'est produit ou ils sont expédiés pour être incinérés ou ils sont expédiés hors Québec.

<sup>3</sup> N/A dans le cas où les dbm non anatomiques sont expédiés pour être incinérés ou pour être entreposés ou ils sont expédiés hors Québec.

<sup>4</sup> N/A dans le cas où les dbm non anatomiques sont expédiés pour être désinfectés ou pour être entreposés ou ils sont expédiés hors Québec.

<sup>5</sup> N/A dans le cas où les dbm non anatomiques sont expédiés pour être désinfectés ou pour être incinérés ou ils sont expédiés hors Québec.

<sup>6</sup> N/A dans le cas du transport de moins de 50 kg dbm/mois comme prévu à l'article 3.

**Registre quotidien d'entreposage**  
indiquant :

- × la nature des dbm entreposés : O ( ) N (  ) r.a.13
- × l'adresse du lieu de leur provenance : O ( ) N (  ) r.a.13
- × la quantité entreposée: O ( ) N (  ) r.a.13
- × les nom et prénom des personnes autorisées à avoir accès au lieu d'entreposage : O ( ) N (  ) r.a.13
- × la durée de leur entreposage : O ( ) N (  ) r.a.13
- **Rapport annuel** de production disponible selon l'annexe I du règlement : O ( ) N (  ) r.a.15
- Conservation pendant la période prévue de 3 ans :
  - des registres : O ( ) N (  ) r.a.16
  - des rapports annuels : O ( ) N (  ) r.a.16

**Obligations environnementales**

- Lieu d'entreposage cadenassé ou verrouillé : O (  ) N ( ) r.a.17
- **Dbm entreposés** à une  $T^{\circ} < 4^{\circ}\text{C}$  dans l'attente de leur expédition : O ( ) N (  ) r.a.22
- Biens affectés à l'entreposage de dbm en bon état de fonctionnement : O (  ) N ( ) r.a.8
- Les dbm destinés à être expédiés sont emballés dans des contenants rigides, scellés et étanches : O (  ) N ( ) r.a.22
- Les dbm piquants ou tranchants visés à l'article 1, paragraphe 3a sont-ils dans des contenants résistants à la perforation : O (  ) N ( ) r.a.22
- Les dbm prêts à être expédiés, sont-ils étiquetés conformément à l'annexe III du règlement :
  - symbole biorisque : O (  ) N ( ) r.a.23
  - catégorie de dbm identifiée : O (  ) N ( ) r.a.23
  - nom et adresse du producteur identifié : O (  ) N ( ) r.a.23
  - nom et numéro de téléphone du responsable : O (  ) N ( ) r.a.23

- |   |   |        |
|---|---|--------|
| · dimension minimale de l'étiquette de 20 cm x 20 cm :              | O ( <input checked="" type="checkbox"/> ) N ( ) | r.a.23 |
| · Dbm non en contact avec d'autres types de déchets :               | O ( <input checked="" type="checkbox"/> ) N ( ) | r.a.21 |
| · Les dbm anatomiques ne sont pas compressés mécaniquement :        | O ( <input checked="" type="checkbox"/> ) N ( ) | r.a.10 |
| · Les dbm non anatomiques ne sont pas compressés mécaniquement :    | O ( <input checked="" type="checkbox"/> ) N ( ) | r.a.10 |
| · Les dbm ne sont pas rejetés dans un réseau d'égout <sup>7</sup> : | O ( <input checked="" type="checkbox"/> ) N ( ) | r.a.11 |

8 cont. plastique → 1 Boîte  
3 Boîtes par année

<sup>7</sup> Le sang et les liquides biologiques peuvent être rejetés à l'égout.

## SECTION N

## CONCLUSION

les dérogations :

- absence de registre hebdomadaire  
de production article 12

N.A - absence de registre quotidien  
d'entreposage article 13

- absence de rapport annuel  
de production de dbm article 15

N.A - dbm non entreposés à une  
température  $< 4^{\circ}\text{C}$  article 22



